

Concours St-Valentin

Les règlements détaillés :

Comment participer

1. Pour être admissible à ce concours, vous devez avoir dûment rempli le bulletin de participation figurant sur le site Internet de l'Auberge Le Baluchon au www.baluchon.com
2. Les participants pourront s'inscrire au concours à partir du **13 janvier 2012**. La limite de participation au concours est fixée au **13 février 2012** à midi.
3. Les participants peuvent s'inscrire une fois. Afin d'augmenter les chances au tirage, les participants doivent inviter des amis à participer. Chaque ami référé s'inscrivant au concours apportera une chance supplémentaire.

Tirage

4. Le tirage au sort ainsi que la désignation du gagnant se feront le **16 février** à 9 h, au bureau des ventes et marketing de l'Auberge Le Baluchon, 3550, Chemin des Trembles, Saint-Paulin (Québec) J0K 3G0, parmi les bulletins admissibles remplis sur le site Internet de l'Auberge Le Baluchon avant le **13 février 2012** à midi, inclusivement.
5. La personne dont le bulletin a été tiré recevra par la poste avant le **28 février 2012** le certificat-cadeau confirmant son prix.

Le Prix

Un certificat-cadeau Forfait « Intermède » à l'**Auberge Le Baluchon**, un massage suédois 1h, un dîner santé, fruits, noix et tisane, le service sur le repas, l'accès à la piscine intérieure, à la salle d'exercices, au bain tourbillon et au sauna, l'accès à l'Expérience nordique, l'accès à plusieurs activités plein air et aux équipements nécessaires. Ce certificat-cadeau est valide pour deux personnes.

La valeur du séjour est de **230 \$**.

6. La date limite pour utiliser le forfait est le **23 décembre 2012** après quoi il ne sera plus valable.

7. Le séjour peut avoir lieu du dimanche au vendredi, sauf lors des occasions suivantes : les samedis, les jours fériés et légaux de Noël, Jour de l'an, la fête du Travail, l'Action de grâces.
8. La réservation doit être faite obligatoirement au bureau ventes et marketing de l'Auberge Le Baluchon, au (819) 268-2555 poste 176, au moins 15 jours ouvrables avant la date de séjour.
9. À son arrivée à l'hôtel, le détenteur doit remettre au personnel de la réception l'original de son certificat-cadeau. Dans le cas où le détenteur n'a pas en sa possession l'original, l'hôtelier refusera d'honorer la réservation et par conséquent, le séjour. Sous aucune considération, une copie ou toute forme de reproduction ne sera acceptée.
10. Si le détenteur ne respecte pas les modalités de réservations mentionnées ci-dessus, le certificat-cadeau sera annulée et non remplacée.

Règlement général

11. Tout bulletin de participation mutilé, obtenu de source non autorisée, frauduleux, reproduit à la main ou mécaniquement sera automatiquement rejeté.
12. Le prix devra être accepté tel que décerné, il ne peut être substitué (sauf dans le cas prévu au paragraphe 15.), échangé contre une somme d'argent ou transféré et doit être consommé avant le **23 décembre 2012**. Tous les autres frais ou dépenses que ceux spécifiquement stipulés ci-dessus, comme étant inclus dans le prix, seront à la charge du gagnant.
13. Tous les frais excédant la valeur du prix seront la responsabilité du détenteur de la lettre-cadeau. Une annulation de la réservation, pour quelque raison que ce soit, entraîne automatiquement l'annulation de la lettre-cadeau. La réservation sera acceptée selon la disponibilité des chambres. Le nombre de chambres allouées aux lettres-cadeaux est limité et il se peut par conséquent qu'il n'y ait plus de chambres disponibles, même si l'établissement n'affiche pas complet. Aucune extension ne sera accordée.
14. La personne gagnante autorise les organisateurs du concours à utiliser, si requis, son nom, photographie, image et/ou sa voix à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.
15. Ce concours est ouvert à toute personne âgée de 18 ans ou plus, à l'exception des employés et représentants de l'Auberge Le Baluchon, de ses agents et représentants, de ses agences de publicité et de promotion et des fournisseurs de matériel et de service reliés à la promotion, les membres d'Hôtellerie Champêtre ainsi que les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés.

16. L'Auberge Le Baluchon n'assume aucune responsabilité pour les bulletins de participation perdus ou reçus en retard, quelle que soit la raison. Les bulletins de participation deviennent la propriété de l'Auberge Le Baluchon et peuvent être utilisés à des fins promotionnelles par celle-ci ou par des tiers. Si vous désirez que votre nom soit rayé des listes d'envoi utilisées par l'Auberge Le Baluchon, veuillez faire parvenir votre demande par la poste au : 3550, chemin des Trembles, Saint-Paulin (Québec) J0K 3G0 ou via notre site Internet : www.baluchon.com
17. Les gagnants dégagent de toute responsabilité de l'Auberge Le Baluchon, son personnel ainsi que leurs agents, en cas de blessure, d'accident, de perte ou de tout autre problème relié de façon quelconque au prix.
18. L'Auberge Le Baluchon se réserve le droit exclusif et absolu de substituer un prix à un autre de valeur et de nature équivalente, en cas de non-disponibilité due à des facteurs indépendants de leur volonté.
19. Ce concours est soumis à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
20. Le règlement du concours est disponible sur notre site Internet : www.baluchon.com
21. Les décisions des organisateurs sont sans appel.